

# DÉMOCRATIE/ JUSTICE, UN BEL EXEMPLE.

**MédiaChartres** étant sur la même ligne éditoriale que notre confrère, nous publions le résultat du procès qui l'opposait à l'État.



Une autre version (plus moderne) du: « Pot de terre, contre le pot de fer », rien de politique que de l'information brute.

**Une victoire symbolique, pour la liberté d'expression, la Presse et la démocratie.**

La Rédaction

**Extrait:**

[Perquisition à Mediapart : la justice condamne l'État dans l'affaire Benalla](#)



Dans un jugement du 6 juillet 2022, le tribunal de Nanterre a condamné l'État pour sa tentative de perquisition des locaux de Mediapart du 4 février 2019, la jugeant « *ni nécessaire dans une société démocratique, ni proportionnée à l'objectif poursuivi* ». Ordonnant l'exécution provisoire du jugement, le tribunal condamne l'État à nous verser 10 000 euros au titre des frais de justice.

[Un article d'Edwy Plenel, à lire en accès libre](#)

Partager



Afin de garantir la liberté totale de notre rédaction, Mediapart a fait le choix de ne pas être financé par des milliardaires, de ne pas recourir à la publicité, de ne pas recevoir d'aides publiques à la presse. C'est ce modèle qui nous permet d'enquêter librement sur la présidence Macron comme sur le financement du clan Sarkozy par la dictature libyenne. Sur les falsifications du professeur Raoult comme sur les méthodes de barbouzes du groupe LVMH et de son patron Bernard Arnault.

**Avec une conviction : tout ce qui est d'intérêt public doit être rendu public.**

**En sanctionnant l'abus de pouvoir étatique, ce jugement rappelle la nécessité vitale, en démocratie, d'une justice indépendante et d'une presse libre. Mais il en souligne aussi la fragilité.**